

# Quel quotidien en prison pour les femmes avec un handicap mental?

Les personnes avec un handicap mental ne sont pas à leur place dans un établissement conventionnel d'exécution de peine. C'est la conviction d'Annette Keller, directrice du pénitencier de Hindelbank. Toutefois, les alternatives et les solutions de relais sont clairsemées.

Texte: Tanja Aebli – Photos: pénitencier de Hindelbank

## Parmi la centaine de femmes détenues au pénitencier de Hindelbank, certaines ont un handicap mental.

### Quels actes ont-elles commis?

**Annette Keller:** Des délits graves, en partie des atteintes à la vie et à l'intégrité personnelle. Les personnes avec un handicap mental sont incarcérées sur la base d'une mesure thérapeutique. Celle-ci est appliquée lorsque le délit est lié à un trouble psychique et que le traitement en milieu fermé laisse espérer une réduction du risque de rechute. Si le traitement thérapeutique nécessaire est assuré par du personnel spécialisé, un établissement pénitentiaire peut entrer en ligne de compte pour l'application de la mesure. Les personnes avec un handicap ayant commis des infractions plus légères ne sont jamais en premier lieu placées chez nous: la notion d'irresponsabilité ancrée dans le droit pénal fonctionne comme filtre à cet égard.

### Existe-t-il un dénominateur commun à la base de ces actes?

De manière générale, on peut observer que les détenues qui sont atteintes d'un handicap mental souffrent de surcroît d'un trouble psychique. En outre, certaines d'entre elles ont bien souvent vécu

des expériences traumatisantes de violences et d'abus dans leur enfance.

### Quelle est pour ces femmes la durée moyenne de séjour dans votre établissement?

La peine de privation de liberté en lien avec un traitement en milieu fermé porte en règle générale sur un maximum de cinq ans. Le Tribunal peut toutefois sur demande de l'autorité d'application des peines ordonner une prolongation de la mesure pour au maximum une nouvelle période de cinq ans.

L'expérience montre que ces mesures sont pratiquement toujours prolongées pour ces détenues. Une des raisons à cela: il est difficile de trouver des solutions de relais, avant tout dans le secteur de l'habitat protégé. Pour ainsi dire, aucune institution n'est équipée pour des personnes susceptibles de récidive. La gestion des risques, tels que l'incendie volontaire ou l'homicide, exige des dispositions de sécurité très élevées. L'offre très maigre en matière d'alternatives extérieures aux établissements conventionnels a pour conséquence



### Un jour dans la vie de ...

E.H a 45 ans et est atteinte d'un handicap cognitif et d'un trouble psychique. Depuis l'été 2016, elle est en exécution de mesures judiciaires à l'établissement de Hindelbank suite à plusieurs incendies volontaires.

**07h00:** Visite d'une surveillante auprès de toutes les résidentes du groupe d'intégration («contrôle vital»).

**07h15:** Recherche de médicaments et petit-déjeuner dans la cuisine.

**08h00:** Travail à l'atelier dans le groupe de vie. Interruption, deux fois par semaine, pour la psychothérapie couplée avec une promenade à l'enclos des animaux.

**11h00–12h00:** En raison de la réduction de son temps de travail, E.H reste dans sa cellule. Elle y peint, écrit des histoires ou réalise des mandalas.

**12h00:** Repas en commun.

**14h00–16h00:** Travail à l'atelier.

**Dès 16h00:** Temps libre. Eventuel entretien avec la personne de référence ou nettoyage de la cellule. E.H s'adonne volontiers à la pâtisserie, aux jeux de société ou à une séance de cinéma.

**Fin d'après-midi:** Bilan de la journée avec la personne de référence et analyse des problèmes personnels. Si E.H réussit plusieurs fois à atteindre ses objectifs, elle est récompensée par une promenade supplémentaire à l'enclos des animaux.

**17h30:** Repas en commun et petites tâches du quotidien.

**19h00:** Fermeture des cellules.

**20h00:** Prise de médicaments pour la nuit et brin de causette avec le personnel.

Une fois par semaine, le programme prévoit une activité sportive, comme le fitness ou le jogging. La participation facultative implique toute l'unité de vie. Il est aussi possible de se rendre aux services religieux ou de bricoler des cartes de vœux.

que les détenues avec un handicap mental restent le plus souvent longtemps chez nous alors que leur placement en institution serait plus adapté pour elles.

### **Est-ce qu'un séjour en établissement pénitentiaire est judicieux et efficace pour ces détenues?**

Les peines ont deux composantes: un élément rétroactif qui implique une mesure de rétorsion qu'une personne avec un handicap mental ne peut pas comprendre s'il n'y a pas de responsabilité pénale. Le deuxième aspect concerne la prévention et plus précisément le risque de récidive; par exemple apprendre à construire des stratégies alternatives pour maîtriser les impulsions liées à la violence ou la pyromanie. L'expérience nous montre que cette démarche est également possible chez les détenues mentalement handicapées.

### **Dans quels domaines les handicaps entrent-ils fortement en ligne de compte?**

Cela dépend prioritairement des formes de handicaps. Les détenues avec un handicap mental sont placées dans ce qu'on appelle des groupes d'habitat intégrés, une unité qui ne compte que huit personnes ayant toutes des besoins de prise en charge particuliers. Dans ces petits groupes, nous essayons de développer leurs capacités sociales et leurs compétences en matière de vie quotidienne et d'habitat par la prise en charge, la thérapie et les rythmes en matière de travail. Pour les détenues avec un handicap cognitif, la vie commune au sein du groupe est très exigeante dans la communication et au niveau des aspects sociaux. Les différentes constellations des groupes et leur dynamique peuvent donner lieu à des rapports de sollicitude; des mesures d'éloignement sont aussi possibles. Le personnel accompagnant doit souvent intervenir pour rétablir un équilibre.

### **Quelles sont par ailleurs encore les conséquences que le handicap a sur la prise en charge?**

Nous essayons dans la mesure du possible de trouver des solutions individuelles, ce qui se retrouve déjà dans la diversité des formes d'exécution de peine, qui va de la privation de liberté en milieu ouvert jusqu'au placement en quartier de haute sécurité. Dans le domaine du travail également, les exigences dans les ateliers sont adaptées aux capacités des détenues.

### **Où sont les limites d'un établissement comme Hindelbank dans la prise en charge des personnes mentalement handicapées?**

À côté de la vie de groupe, la prise en charge des détenues avec des compétences très réduites pour la gestion du quotidien est très exigeante, déjà en ce qui concerne l'ordre et l'hygiène dans la cellule. Dans certains domaines, le service de santé ou Spitex peut prêter main-forte. Toutefois et particulièrement pour les femmes avec un handicap mental nous ne disposons que de trop peu d'offres spéci-

fiques en matière d'hébergement, de travail et avant tout de loisirs. Chaque fois qu'il en a la possibilité, le personnel tente de satisfaire les besoins, mais les ressources sont limitées. Un environnement plus protégé avec une prise en charge appropriée et des co-résidentes disposant de compétences comparables constituerait certainement un lieu plus adéquat pour ces détenues. Chez nous, elles sont soumises à de trop nombreuses influences et contraintes de partager leur vie avec des femmes qui connaissent des difficultés considérablement différentes. ●



Cellule de l'établissement pénitentiaire pour femmes à Hindelbank.

### **Une thérapie à long terme et interdisciplinaire**

L'institut Forensisches Institut Ostschweiz (forio) dispose d'un programme de traitement ambulatoire pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, en situation de handicap mental ou qui enfreignent les règles. Il vise à réduire le risque de rechutes et à promouvoir l'intégration sociale. Pour Meinrad Rutschmann, directeur adjoint de forio, il est nécessaire de disposer d'offres très spécifiques. Selon lui, l'accompagnement thérapeutique doit être interdisciplinaire et à long terme. Le programme de deux ans est mené aux noms des institutions ou des autorités officielles.